



VILLE de COUBRON  
Seine-Saint-Denis

République Française  
Liberté-Egalité-Fraternité

Envoyé en préfecture le 10/03/2026

Reçu en préfecture le 11/03/2026

Publié le

ID : 093-219300159-20260220-017\_26-CC

## COMMUNE DE COUBRON

### DECISION DU MAIRE n° : 017-26

**Objet : Avenant n°1 du marché n°20241104 : Travaux supplémentaires pour des dispositifs de commande aux volets roulants, au chantier de construction d'une Médiathèque et d'un Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH), avec la société YTP FENETRES ET ISOLATIONS, titulaire du lot n°4 : Menuiseries extérieures.**

**Le Maire de Coubron,**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2122-22 et L.2122-23,

VU la délibération n° 20/013 du 17 juin 2020 portant délégation du conseil municipal au maire,

VU le Code de la Commande Publique,

VU la décision municipale n°124-24 du 30/12/2024, portant attribution du marché n°20241104, à la société YTP FENETRES ET ISOLATIONS domiciliée 19 rue Marc Sangnier à Livry Gargan (93190), et titulaire du Lot n°4 : Menuiseries extérieures, pour des prestations de travaux au montant de 73 989,14 € H.T,

**CONSIDERANT** que les travaux supplémentaires sont nécessaires pour uniformiser la commande de fermeture des volets roulants sur l'ensemble du bâtiment construit, et par le biais de la proposition financière de la société YTP sous le devis d'un montant de 2 400,09 € HT,

**CONSIDERANT** que les travaux liés au lot 4 ont fait l'objet d'une modification sur la livraison de vitrages sans films opalescents, qui ont conduit à une moins-value aux travaux initiaux d'un montant total de : 200,00 € HT, et qui réduit ainsi le montant en plus-value à 2 200,09 € HT,

**CONSIDERANT** qu'il convient d'introduire par l'avenant n°1, une plus-value et une moins-value au montant du marché initial qui s'élève désormais à : 76 189,23 € HT au lieu de 73 989,14 € HT,

**CONSIDERANT**, que toutes les autres clauses du marché demeurent applicables dans la mesure où elles ne sont pas modifiées par le présent avenant n° 1,

Pour ces motifs :

### **DECIDE**

**De SIGNER l'avenant n°1 au marché n°20241104**, pour les travaux supplémentaires de menuiseries extérieures sur le chantier de construction d'une Médiathèque et d'un ALSH, avec la société YTP FENETRES ET ISOLATIONS domiciliée 19 rue Marc Sangnier à Livry Gargan (93190), et titulaire du Lot n°4, sous le devis et ordre de service n°2, au montant total de 2 200,09 € HT.

**DIT** que l'avenant n°1 introduit au marché du titulaire YTP FENETRES ET ISOLATIONS, est conclu à compter de la date de notification.

**PRECISE** que la dépense est inscrite au budget primitif par le présent avenant n°1.

La présente décision sera communiquée au Conseil Municipal lors de sa prochaine séance sous la forme d'un donner acte.

Un extrait en sera affiché sur les panneaux administratifs en mairie et publié au registre des décisions municipales.

Ampliation de la présente décision sera adressée à Monsieur Le Préfet de la Seine Saint Denis, Monsieur le Trésorier principal du SCG du RAINCY (93), et la société YTP FENETRES ET ISOLATIONS.

Fait à Coubron, le 20 Février 2026.

Ludovic TORO

Maire,  
Conseiller Régional,  
Conseiller Métropolitain,  
Vice-président de l'EPT Grand Paris Grand Est

